



**Programme d'action du G8 sur les forêts**

**Documentation 2002**

# **PROGRAMME D'ACTION DU G8 SUR LES FORÊTS – DOCUMENTATION**

## **Table des matières**

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>1. SURVEILLANCE ET ÉVALUATION .....</b>	<b>1</b>
<b>2. PROGRAMMES FORESTIERS NATIONAUX .....</b>	<b>5</b>
<b>3. ZONES PROTÉGÉES.....</b>	<b>9</b>
<b>4. SECTEUR PRIVÉ.....</b>	<b>11</b>
<b>5. EXPLOITATION FORESTIÈRE ILLÉGALE.....</b>	<b>14</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>16</b>

# Programme d'action du G8 sur les forêts - Documentation

## Introduction

Le Programme d'action du G8 sur les forêts a été lancé en 1998 pour aborder cinq questions qui sont particulièrement importantes pour gérer les pressions qui sont continuellement exercées sur les forêts du monde entier et pour assurer la gestion durable des forêts : 1) surveillance et évaluation; 2) programmes forestiers nationaux; 3) zones protégées; 4) secteur privé; 5) exploitation forestière illégale. Un premier *Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action* a été rédigé à l'intention des ministres des Affaires étrangères du G8, qui se sont réunis à Miyazaki le 13 juillet 2000 et qui ont demandé aux experts forestiers du G8 de rédiger un rapport final sur le Programme d'action. Le présent document, intitulé « *Programme d'action du G8 sur les forêts – Documentation* », sert de complément au *Rapport final sur le Programme d'action du G8 sur les forêts*, qui porte principalement sur les mesures concertées prises par les membres du G8 et qui décrit les défis futurs qu'il faudra relever pour assurer la gestion durable des forêts. La documentation fournit des renseignements plus détaillés sur les efforts individuels, bilatéraux et collectifs que déploient les membres du G8 aux échelons national et international pour aborder les cinq secteurs prioritaires.

## 1. Surveillance et évaluation

Bon nombre des efforts et des futurs plans que les membres du G8 mettront en œuvre pour assurer la gestion durable des forêts nécessiteront des outils fiables permettant de surveiller et d'évaluer diverses questions, notamment l'état actuel des forêts et les effets des incendies. En vue d'intensifier diverses activités portant entre autres sur la prévention des incendies, la détection des pratiques d'exploitation forestière illégale et la planification à long terme, les membres du G8 établissent et utilisent des critères et des indicateurs de gestion durable des forêts, en plus de créer une capacité de surveillance indépendante et sur le terrain et d'utiliser des technologies liées à la télédétection et aux systèmes d'information géographique (SIG).

Les membres du G8 faisant partie du *Groupe de travail sur les critères et les indicateurs de la conservation et de l'aménagement durable des forêts des régions tempérées et boréales du Processus de Montréal* produisent actuellement des rapports d'évaluation nationaux sur l'état de leurs forêts, qui seront publiés en 2003 à titre de *Premier rapport sur les forêts du Processus de Montréal*. Ces rapports fourniront de précieuses données de base en fonction desquelles les pays pourront évaluer les changements survenant dans leurs forêts ainsi que les besoins en matière de révision des politiques et d'adoption de nouvelles méthodes de gestion des forêts; ces rapports favoriseront, en outre, l'élaboration de programmes pilotes sur la mise en œuvre des critères et des indicateurs. Qui plus est, les membres du G8 qui s'intéressent aux *critères et aux indicateurs paneuropéens de l'aménagement durable des forêts, de la Conférence ministérielle sur la*

*protection des forêts en Europe* ont élaboré un ensemble exhaustif de critères et d'indicateurs de gestion durable des forêts en vue de surveiller et d'évaluer l'état des forêts dans ces pays. En plus d'être utilisés aux échelons national et paneuropéen, les résultats des évaluations permettent d'appuyer plusieurs processus et instruments internationaux dans le domaine de la foresterie et de l'environnement.

Étant donné qu'ils reconnaissent que les forêts constituent une richesse mondiale et une ressource nationale, les membres du G8 qui prennent part au *Processus de Montréal* et au *Processus pan-européen* aident les pays en développement à produire leurs propres rapports nationaux. Ils leur fournissent une aide supplémentaire sous forme d'ateliers et d'expertise technique en vue de la création et de la mise en œuvre de critères et d'indicateurs.

Les membres du G8 ont, en outre, collaboré étroitement avec l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) à l'élaboration de critères et d'indicateurs et ont aidé les producteurs de bois tropicaux à les perfectionner et à les mettre en œuvre. Parmi les autres réalisations qui émergent des activités que l'OIBT exécute avec l'appui des membres du G8, mentionnons la création d'un modèle de rapport d'étape sur la mise en œuvre des critères et des indicateurs de l'OIBT, l'élaboration de lignes directrices sur l'établissement de systèmes de vérification concernant ces critères et indicateurs, ainsi que l'approbation et le soutien financier de projets visant à améliorer la capacité de plusieurs pays producteurs à surveiller et à évaluer leurs forêts.

Au mois de novembre 2001, le Japon a organisé une initiative pilotée par le pays, à Yokohama, pour appuyer le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), en vue de participer aux délibérations du FNUF sur la surveillance et l'évaluation de la gestion durable des forêts et l'établissement de rapports d'étape sur celles-ci. La réunion, qui a été parrainée conjointement par les États-Unis et plusieurs autres pays, a permis d'échanger des points de vue sur la surveillance, l'évaluation et l'établissement de rapports dans le contexte du FNUF.

Dans le cadre d'une initiative majeure, les membres du G8 ont uni leurs efforts pour appuyer le Programme d'observation du couvert forestier planétaire, qui a été lancé par le Comité sur les satellites d'observation de la terre, un comité multilatéral. Ce projet consiste à intégrer les contributions de la NASA et d'autres organismes des États-Unis, de l'Agence spatiale canadienne, du Centre commun de recherche de la Commission européenne, de l'Agence spatiale européenne et de l'Agence spatiale japonaise. Les membres du G8 ont, en outre, appuyé la production de l'une des premières cartes mondiales mur-à-mur présentant une estimation du pourcentage de couverture forestière établie au moyen de données satellitaires.

L'Italie a largement appuyé un projet visant à cartographier la couverture terrestre de l'Afrique orientale au moyen de la télédétection par satellite dans le cadre du soutien que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fournit aux pays du bassin du Nil. Ce projet, qui a pris fin en 2000, renforce les capacités de ces pays en matière de planification de l'exploitation des ressources naturelles et de la gestion durable, car il permet de produire des cartes de la couverture terrestre qui sont fiables et de développer la télédétection.

En plus d'appuyer les évaluations des forêts menées par la FAO et d'y participer activement, l'Allemagne soutient le projet d'Observatoire mondial des forêts que l'Institut des ressources mondiales (WRI) a mis sur pied en vue de cartographier de façon exhaustive et détaillée les forêts intactes et les forêts susceptibles d'être intactes des principales régions boisées du monde entier, plus particulièrement dans la région amazonienne, et de recueillir les données disponibles sur l'emplacement des concessions d'exploitation forestière et d'autres projets de développement dans les forêts intactes.

Le Japon appuie un projet qui consiste à analyser l'état des forêts au moyen des technologies de télédétection par satellite dans la région de l'Asie, y compris Bhoutan, le Myanmar, le Népal, les Philippines et le Vietnam et contribue ainsi à l'établissement de cartes et d'inventaires forestiers en vue de l'élaboration de plans de gestion des forêts dans ces pays.

Les membres du G8 ont appuyé la mise en œuvre de la deuxième phase – synthèse et analyse des données – du projet de cartographie des forêts boréales mondiales et ont créé une nouvelle carte de la couverture terrestre illustrant l'étendue des forêts en l'an 2000 dans le cadre du projet *TREES* (observation de l'environnement de l'écosystème tropical par satellite), un projet conjoint de la Commission européenne et de la Sibérie russe, qui vise à soutenir l'élaboration de politiques de gestion durable concernant les forêts de la Sibérie. En outre, la France a lancé, en collaboration avec la Fédération de Russie, un projet qui a pour objet d'utiliser les technologies de télédétection pour évaluer et surveiller les forêts de la Sibérie. De plus, la Fédération de Russie en est à établir un système national unique de surveillance de l'environnement, qui couvre les territoires forestiers.

Le Canada a élaboré une technologie rentable combinant un logiciel informatique et la télédétection aérienne qui permet de brosser un portrait détaillé et significatif de la composition des forêts. Cette technologie permet de regrouper les arbres automatiquement en fonction de diverses caractéristiques, dont les essences, et par conséquent, de procéder plus rapidement à des inventaires plus précis, de repérer les aires prêtes à la récolte ainsi que les aires nécessitant des mesures de protection ou de régénération. Dans le cadre d'un autre projet, intitulé *Observation de la Terre pour le développement durable des forêts*, des partenaires des échelons fédéral, provincial et territorial uniront leurs efforts pour surveiller le développement durable des forêts du Canada à partir de l'espace.

On a utilisé des données satellitaires et des méthodes de cartographie connexes pour faire avancer le projet *TREES* du Centre commun de recherche de la Commission européenne, qui a pour objet d'élaborer des méthodes en vue de l'établissement de l'inventaire des forêts tropicales humides mondiales et de la surveillance du déboisement de celles-ci. La deuxième phase du projet *TREES* a généré des données statistiquement valables documentant les changements survenus dans la couverture forestière tropicale humide en 1990, année de référence de Kyoto. Les membres du G8 ont appuyé divers projets axés sur l'inventaire, la cartographie et la surveillance des forêts à l'échelle mondiale. Ils ont également utilisé l'imagerie satellitaire pour effectuer une évaluation globale des changements survenant dans la couverture forestière des forêts de palétuviers en Asie, en Afrique occidentale et en Amérique latine.

La France a accompli de grands progrès en matière de surveillance et d'évaluation depuis qu'elle s'est réorientée vers l'utilisation d'images-satellites issues de la photographie aérienne et l'établissement d'estimations spatiales fondées sur des estimations statistiques dérivées de la théorie de l'échantillonnage.

L'Allemagne dresse présentement son deuxième inventaire des forêts fédérales, une version élargie de l'inventaire précédent, qui comprend des données sur la croissance, les retraits et les paramètres écologiques ainsi qu'un programme complet de surveillance de l'état des forêts. Le Japon a lancé un nouveau *Programme national de surveillance des ressources forestières* dans le but de surveiller et d'évaluer les ressources forestières en tenant compte des critères et des indicateurs du *Processus de Montréal*. Le Royaume-Uni a procédé à l'*Inventaire national des terrains boisés et des arbres*, un vaste inventaire des terrains boisés publics et privés visant à évaluer les caractéristiques environnementales ainsi que les ressources forestières. Le Royaume-Uni a, en outre, commandé un rapport indépendant sur la santé et la vitalité de ses entreprises forestières. La Fédération de Russie a élaboré et mis en œuvre des méthodes fondées sur les SIG, afin de dresser des inventaires forestiers annuels, de manière à renforcer la surveillance fédérale et régionale des écosystèmes forestiers.

Les États-Unis effectuent présentement une évaluation nationale exhaustive de la situation et des tendances relatives à l'état et à la gestion des forêts en fonction des critères et des indicateurs du *Processus de Montréal*. Cette évaluation est exécutée avec la collaboration du milieu forestier des États-Unis à l'échelle nationale, et il est prévu d'en publier les résultats en 2003. La France a récemment publié le deuxième numéro de l'ouvrage intitulé « *Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises* », qui comprend des données exhaustives, illustre les tendances et permet d'effectuer facilement des comparaisons avec la première édition, qui a été publiée en 1995.

Le Service des forêts des États-Unis appuie l'élaboration, l'adaptation et la mise en œuvre des démarches de plusieurs pays en matière d'inventaire et de surveillance des forêts en Amérique latine en collaboration avec la FAO. De plus, les États-Unis maintiennent le *Remote Sensing Applications Centre*, qui se spécialise dans l'intégration des technologies liées à la télédétection et aux SIG en vue de la collecte et de la gestion de données sur les ressources. Les grands projets qui ont été entrepris sont entre autres axés sur la cartographie de la couverture végétale et terrestre, la détection des changements, la restauration des zones brûlées, la modélisation des habitats fauniques, la tenue d'enquêtes aux fins d'application de la loi, ainsi que l'inventaire des ressources. À l'échelon international, les États-Unis ont mis à profit leur expertise et leur technologie en matière de télédétection pour appuyer l'analyse des causes des incendies en Amazonie brésilienne et la production de données d'inventaire et de surveillance des forêts au Mexique, en Russie et en Afrique.

Le projet de grande envergure sur l'interaction entre la biosphère et l'atmosphère exécuté en Amazonie, a aussi reçu l'appui du G8. Ce projet a pour objet d'étudier la façon dont les changements dans l'utilisation des terres, y compris la couverture forestière, influent sur les fonctions biologiques, chimiques et physiques de l'Amazonie. Le projet aidera éventuellement

les chercheurs du monde entier à comprendre le fonctionnement de la région et la façon la plus efficace de guider l'exploitation durable de celle-ci.

De plus, les membres du G8 ont appuyé et favorisé l'exécution de l'initiative de réseau mondial d'information sur les incendies (*World Fire Web*), dont l'objectif est d'établir un réseau mondial de cartographie des incendies actifs et des zones brûlées. Ils ont également participé aux activités du Centre mondial de surveillance des incendies, qui interprète les données mondiales sur les incendies et en fait la synthèse.

Les membres du G8 savent qu'en dépit de ces nombreux efforts, les connaissances que nous possédons concernant les forêts du monde entier présentent encore trop de lacunes. Le G8 accorde une grande priorité à la prise de mesures efficaces en matière de surveillance, d'évaluation et de production de rapports, et souhaite collaborer à l'approfondissement de ces connaissances pour le bien de chacun.

Dans ce contexte, un projet de grande envergure se dessine à l'horizon, c'est-à-dire la deuxième conférence internationale sur les critères et les indicateurs (ICCI-2) qui se tiendra au Guatemala au mois de juillet 2002. Les membres du G8 faciliteront et parraineront la conférence, qui vise les objectifs suivants :

- Appuyer l'élaboration et la mise en application des critères et des indicateurs;
- Préconiser un engagement politique à l'égard de l'utilisation des critères et des indicateurs;
- Renforcer la capacité institutionnelle et les partenariats entre les intervenants en vue de la mise en œuvre des critères et des indicateurs;
- Contribuer aux travaux du FNUF et aux initiatives internationales sur les critères et les indicateurs.

Les membres du G8 s'efforceront, en outre, d'appuyer l'accroissement des capacités des gouvernements, des collectivités autochtones et locales, et des organismes indépendants en matière de surveillance et d'évaluation de l'état des forêts dans le cadre de programmes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement.

## **2. Programmes forestiers nationaux**

L'établissement de programmes forestiers nationaux est bien entamé dans tous les pays du G8, mais il reste beaucoup de travail à faire au sein du G8 à ce chapitre et surtout, pour ce qui est d'aider les pays en développement à atteindre un objectif mondial commun en matière de gestion durable des forêts. Les programmes forestiers nationaux constituent toujours l'un des cadres les plus utiles pour la concrétisation de cet objectif.

Étant conscients du fait qu'il est important de disposer d'un programme forestier national à jour, et de leur capacité d'agir à titre de chefs de file mondiaux, de nombreux partenaires du G8 ont révisé leurs programmes forestiers nationaux et ont évalué les progrès qu'ils ont réalisés sur le

plan de la mise en œuvre des propositions d'action issues des activités du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts.

Au mois de juillet 2001, le Parlement français a adopté une nouvelle loi sur les forêts en tenant compte des recommandations issues du dialogue international sur les politiques forestières. Cette loi a été adoptée à l'unanimité, ce qui arrive rarement au Parlement français.

En 2001, le Japon a révisé la *Loi fondamentale sur la foresterie* et a adopté la nouvelle *Loi fondamentale sur les forêts et la foresterie*, qui est fondée sur les principes de la gestion durable des forêts. Cette loi prévoit l'élaboration d'un nouveau plan fondamental de gestion des forêts et de foresterie, qui établit des politiques et des objectifs concrets ainsi que les programmes nécessaires à la concrétisation de ceux-ci. Le plan, qui fait partie intégrante du programme forestier national du Japon, doit être révisé tous les cinq ans à l'instar des plans forestiers de portée nationale et régionale qui en découlent. Le gouvernement a lancé un système national de surveillance des ressources forestières, qui applique les critères et les indicateurs de la gestion durable des forêts à l'élaboration des politiques.

Le Canada a mis en œuvre quatre Stratégies nationales sur les forêts, dont la plus récente est la *Stratégie nationale sur les forêts (1998-2003) – Durabilité des forêts : un engagement canadien*. Chacune de ces stratégies a donné lieu à une définition plus concise des forêts durables en plus d'accroître l'engagement à l'action des Canadiens. L'évaluation indépendante de la stratégie à mi-chemin et à la fin des démarches qui y sont liées constitue un élément essentiel de la Stratégie nationale sur les forêts du Canada. La première évaluation de la stratégie la plus récente a permis de conclure que l'on procède à sa mise en œuvre de façon dynamique.

Au mois de septembre 1999, l'Allemagne a commencé à rassembler les groupes gouvernementaux et non gouvernementaux qui s'intéressent aux forêts, dans le cadre de tables rondes visant à consolider les éléments existants des politiques forestières afin d'établir un programme forestier national à l'échelon fédéral. Parmi les résultats initiaux de ces démarches, mentionnons la publication du programme forestier national de 1999-2000 à l'automne 2000. Au printemps 2001, les divers intervenants ont convenu de poursuivre le processus pendant au moins deux autres années.

De 1997 à 2000, la Fédération de Russie a mis en œuvre quatre programmes cibles fédéraux axés sur la foresterie, qui portent entre autres sur les forêts de la Russie et sur la gestion des feux de forêt. Au mois de décembre 2001, le gouvernement de la Russie a adopté un nouveau programme cible fédéral portant sur l'écologie et les ressources naturelles de la Russie (2002-2010), dont l'une des composantes est un sous-programme sur les forêts. Le gouvernement créera, en outre, un programme fédéral de restructuration de l'industrie du bois d'œuvre en vue d'établir une industrie du bois d'œuvre qui soit solide, concurrentielle et soucieuse de favoriser une économie saine et le développement durable.

Le Royaume-Uni a mis à jour et amélioré sa stratégie de gestion durable des forêts tout en transférant les responsabilités concernant la foresterie à l'Écosse, au pays de Galles et à l'Irlande du Nord.

Les États-Unis ont établi un nouveau projet de règlement sur la planification qui met l'accent sur la gestion durable des forêts nationales, fournit une orientation sur la marche à suivre pour assurer la durabilité et reconnaît l'importance de la surveillance. Les États-Unis ont organisé leurs activités liées à l'évaluation de la planification des ressources de 2000 conformément aux sept groupes de critères et d'indicateurs du *Processus de Montréal* afin de mieux intégrer les discussions et d'identifier les liens et les synergies.

La Commission européenne a entrepris une analyse indépendante rigoureuse de la mise en œuvre des propositions d'action issues des activités du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) dans le cadre de divers programmes et politiques de la Commission européenne portant sur les forêts. Cette analyse révèle la pertinence des propositions d'action du GIF et du FIF en ce qui concerne la Commission européenne, ainsi que le degré de mise en œuvre et les lacunes. Les résultats de cette étude donneront lieu à la présentation d'un rapport au FNUF3 et feront partie intégrante de l'élaboration d'autres politiques et programmes de la Commission européenne visant les forêts.

Les travaux des membres du G8 ne visent pas uniquement leurs propres pays. Les membres du G8 collaborent en outre étroitement avec les nations en développement afin de les aider à créer leurs propres programmes forestiers nationaux en fonction de leurs besoins. Alors que l'Indonésie connaît d'incessantes perturbations à l'échelle nationale, les membres du G8 se joignent au Groupe consultatif sur l'Indonésie, qui est dirigé par la Banque mondiale, pour appuyer l'engagement de ce pays envers le concept du programme forestier national et un programme d'action en huit points visant à combattre l'exploitation forestière illégale, à interdire la conversion des forêts naturelles, à restructurer l'industrie forestière et à procéder à la décentralisation.

Les membres du G8 ont continué d'appuyer le *Programme pilote de conservation des forêts tropicales du Brésil*, une initiative conjointe à laquelle participent le gouvernement et la société civile du Brésil. Ce programme a pour objet de maximiser les avantages écologiques des forêts conformément aux objectifs de développement du pays.

De concert avec la Banque mondiale, l'Italie a financé un projet de foresterie visant à fournir une aide technique à l'Albanie. Ce projet renforce le principal ministère gouvernemental responsable de la gestion des forêts et facilite la transformation de celui-ci en société forestière. Il fournit en outre une formation en matière d'évaluation de projets et établit un système de surveillance de l'état des forêts de l'Albanie.

Le Royaume-Uni a établi des programmes à long terme pour appuyer la création et la mise en œuvre de programmes forestiers nationaux au Malawi et en Ouganda. Il a également effectué deux études sur le changement climatique et les forêts dans les pays en développement. La France participe à un projet dans le bassin du Congo qui a pour objet de renforcer les capacités tout en démontrant la viabilité des bonnes pratiques. On procède à la compilation de

données documentaires en vue de l'établissement de pratiques concrètes en matière de gestion durable des forêts dans les aires de conservation et les forêts exploitées.

L'Allemagne appuie l'élaboration et la mise en œuvre de programmes forestiers nationaux dans plusieurs pays partenaires en développement dont le Cambodge, le Cameroun, l'Équateur, l'Éthiopie, le Honduras, l'Indonésie, l'Ouganda et le Vietnam. L'appui que l'Allemagne apporte aux processus liés aux programmes forestiers nationaux porte en grande partie sur l'élaboration de stratégies de financement nationales.

Le Japon appuie aussi l'élaboration et la mise en œuvre de programmes forestiers nationaux dans la région de l'Asie (p. ex., en Indonésie, au Laos et au Vietnam) et aborde des questions prioritaires, y compris la gestion des bassins hydrographiques et la remise en état des terres et des forêts dégradées, dans le contexte des programmes forestiers nationaux dans plusieurs pays en développement à l'échelle mondiale.

Les programmes bilatéraux d'aide du Canada et ceux des États-Unis permettent d'aborder des questions prioritaires dans plusieurs pays en développement dans le contexte des programmes forestiers nationaux de ceux-ci; ces programmes portent entre autres sur la gestion des feux, les espèces envahissantes et la gestion des bassins hydrographiques.

Les membres du G8 appuient, en outre, les efforts que déploie le Vietnam pour remettre en état ses forêts de sorte à favoriser l'environnement, l'économie et le bien-être de sa population. Un programme de soutien au secteur forestier fondé sur l'application des principes du programme forestier national a été mis sur pied en 2001; ce programme établit des politiques, des stratégies, des priorités et des principes pour la mise en œuvre du soutien étranger et intérieur fourni au secteur forestier du Vietnam.

Les pays membres du G8 peuvent être fiers des progrès qu'ils ont réalisés à ce jour quant à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs programmes forestiers nationaux et au soutien qu'ils apportent à ceux des pays en développement, mais au cours des années à venir, la clé sera de continuer de soutenir et de promouvoir les principes sous-jacents de ces programmes.

On reconnaît généralement, parmi les membres du G8, qu'il est essentiel d'accroître la participation du public à la gestion durable des forêts, en particulier pour assurer l'intégration de l'ensemble des valeurs offertes par les forêts dans les régimes de gestion. La tenue de discussions entre les gouvernements, les peuples autochtones, l'industrie, les propriétaires de forêts, la main d'œuvre, les groupes environnementalistes, les chercheurs et d'autres parties intéressées favoriseront la création de programmes forestiers nationaux qui permettront d'établir un équilibre entre les pressions d'ordre environnemental, économique, social et culturel exercées sur les forêts.

Pour que l'appui que le G8 fournit au processus du programme forestier national dans les pays en développement favorise une saine gestion des forêts dans le monde entier, il faut le coordonner avec les efforts d'aide. L'amélioration des conditions sociales amène les gens à

apprécier les forêts pour la gamme d'avantages qu'elles offrent et non uniquement à titre de source de devises étrangères.

Dans près de la moitié des pays qui ont l'intention de mettre en œuvre un programme forestier national, le processus a stagné, en particulier dans les pays en développement qui ont besoin d'un soutien financier extérieur. Grâce à l'aide bilatérale qu'ils fournissent ainsi qu'à leur adhésion et à leur appui aux organismes des Nations Unies, les membres du G8 continueront de relever ces défis en appuyant les travaux visant à faciliter la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux au niveau des pays et d'élaborer des outils d'intervention et de financement afin de favoriser la gestion durable des forêts à l'échelon international. Au nombre des principales initiatives exécutées à cet égard, mentionnons, par exemple, le programme sur les forêts (PROFOR), qui a été transféré à la Banque mondiale au mois de janvier 2002, ainsi que l'installation de programmes nationaux sur les forêts que la FAO a créée en vue d'appuyer le renforcement des capacités.

### **3. Zones protégées**

À mesure que la technologie nous rend plus conscients que jamais de nos voisins du monde entier, elle nous rend également plus conscients de nos ressources partagées. Les membres du G8 ne peuvent plus considérer que les mesures qu'ils prennent n'ont de répercussions que sur leur pays et ses habitants. Il est plus évident que jamais que l'eau propre, l'air pur et les forêts saines constituent un héritage laissé non seulement aux enfants d'un seul pays, mais à ceux du monde entier. C'est pourquoi la protection des forêts du monde entier a été l'une des principales préoccupations du Programme d'action du G8 sur les forêts. En outre, les membres du G8 reconnaissent la nécessité de s'attaquer au risque de la présence potentielle de « parcs de papier ».

Des pays membres du G8 comme l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni, de même que l'Union européenne, mettent l'accent sur l'importance du *Programme paneuropéen de travail sur la conservation et l'amélioration de la diversité biologique et paysagère dans les écosystèmes forestiers*. Les priorités comprennent l'établissement d'un réseau paneuropéen de zones forestières protégées, un système de classification amélioré pour les zones forestières protégées en Europe ainsi que l'amélioration des indicateurs paneuropéens pour la gestion durable des forêts, dont les indicateurs de la biodiversité des forêts.

Les membres européens du G8 ont, de plus élaboré, le réseau écologique des zones protégées de l'Union européenne (UE), appelé *Natura 2000*, qui a été établi en vertu des deux directives de l'UE concernant les oiseaux et les habitats, lesquelles constituent les deux principaux instruments pour la conservation des espèces sauvages et de leurs habitats dans la Communauté européenne. *Natura 2000*, qui aborde les « zones spéciales de protection » et les « zones spéciales de conservation », devrait couvrir de 10 à 15 % du territoire de l'UE, la majorité des zones étant constituées de forêts.

Bien qu'il y ait de nombreux types de zones différents qui sont protégées pour préserver leur biodiversité, les zones forestières sont les plus fréquentes. Les États-Unis sont activement engagés dans un dialogue et un examen concernant les efforts de conservation de zones sans route dans les forêts nationales et ils viennent d'établir une liste de dix priorités principales pour la restauration de parcs. Les pays du G8 ont fait beaucoup pour consolider les zones forestières protégées ou, dans le cas de l'Italie, en élargir grandement le nombre et la taille. La France a lancé plusieurs projets de recherche pour mieux comprendre les zones forestières protégées, dont l'un vise à recueillir des données sur les réserves forestières et les zones forestières protégées existantes. Des *laenders* allemands ont établi un réseau de réserves forestières naturelles en vue de protéger les écosystèmes forestiers et de leur permettre de se développer sans perturbation. La Fédération de Russie élargit son réseau fédéral de zones strictement protégées, qui représente toutes les zones naturelles du pays et comprend des terrains forestiers d'une valeur extrême sur les plans environnemental, scientifique, historique, esthétique et récréatif. Le Japon, dans le cadre de la gestion des forêts nationales, a mis en place des *corridors écologiques* reliant des forêts protégées et créant ainsi des réseaux d'écosystèmes tout en améliorant la protection et la conservation de l'écosystème forestier.

En travaillant avec d'autres organismes internationaux – dont la Convention sur la diversité biologique, la Convention pour la protection du patrimoine mondial, la FAO, l'OIBT et le FNUF –, les pays du G8 aident à établir et à gérer des zones forestières protégées dans le monde entier. La restructuration de la dette, en particulier pour certains des pays les plus pauvres du monde, s'avère une façon mutuellement avantageuse d'encourager l'établissement de zones forestières protégées. Dans le contexte d'un programme d'allègement de la dette mettant en cause l'Allemagne et Madagascar, ce dernier pays a convenu d'affecter une part des fonds libérés à un fonds en fiducie prévu pour la conservation de la biodiversité. Cet engagement pourrait être déclaré comme une contribution nationale au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en vue de mobiliser des fonds supplémentaires pour le fonds en fiducie.

Les membres du G8 ont appuyé des projets de l'OIBT qui encouragent l'établissement et la gestion de zones protégées ou de réserves de conservation transfrontalières dans des pays tropicaux comme le Pérou et l'Équateur, le Cameroun et le Gabon, le Cambodge, la Thaïlande et le Laos ainsi que l'Indonésie et la Malaisie. En outre, dans le cadre d'une importante initiative italienne, on a adopté une formule de gestion des ressources naturelles axée sur la participation dans la province de Taza au Maroc. Le ministère de la Coopération pour le développement, en Italie, a activement appuyé la collaboration transfrontalière pour protéger des écosystèmes partagés dans des parcs chevauchant des pays comme le Pérou et la Bolivie et l'Afrique du Sud, le Mozambique et le Zimbabwe.

Les États-Unis ont lancé un nouveau cours sur la gestion des zones protégées pour permettre à des participants du monde entier d'apprendre les méthodes adoptées par les États-Unis pour la gestion de ces zones.

En dépit de ces nombreux efforts, la question cruciale pour les membres du G8 demeure de savoir comment on établira et maintiendra des zones forestières protégées dans des pays en voie

de développement où les forêts sont une source de revenus, de combustible et de subsistance. Un instrument dont les membres continueront de se servir dans l'avenir est la restructuration et/ou la remise de la dette, en particulier en ce qui concerne les pays très endettés ou les pays tropicaux où l'argent investi dans la conservation de la biodiversité produit le meilleur rendement. À titre de donateurs de fonds importants à ces pays, les membres du G8 sont dans une position idéale pour utiliser les principes de la protection de la biodiversité en vue d'influer sur l'établissement de zones forestières protégées et de plans pour la construction de grandes infrastructures, comme des routes, des barrages et des mines.

Un autre défi important auquel les pays du G8 sont confrontés est l'établissement de zones protégées transfrontalières (ZPT) là où des forêts chevauchent deux pays ou plus. Les membres du G8 continueront de travailler avec des organisations comme l'Union mondiale pour la nature (UICN) et le *World Conservation Monitoring Centre* pour établir et gérer les 142 ZPT déterminées dans le monde entier. Les ZPT offrent aux membres du G8 une excellente occasion de faire progresser simultanément plusieurs questions liées à la gestion durable des forêts tout en favorisant la collaboration régionale.

L'établissement de ZPT procure, en outre, d'autres avantages; bien qu'on les trouve souvent dans des régions délicates sur le plan politique ou socio-économique ou dans des régions marquées par des conflits territoriaux ou sociaux, leur situation en fait des candidates idéales pour l'application du concept des « *parcs de la paix* ». L'Italie a été particulièrement active, de concert avec d'autres membres du G8 et dans le cadre d'un partenariat avec l'UICN et le FEM, pour établir des « *parcs de la paix* » dans des zones de conflit.

Il apparaît déjà qu'il est plus facile d'étudier globalement les écosystèmes forestiers lorsqu'ils font partie d'une zone protégée. Il est donc essentiel que les pays du G8 trouvent des façons de protéger les forêts et leur biodiversité non seulement sur leur territoire, mais aussi dans les pays en voie de développement pour lesquels l'établissement de zones protégées peut au début sembler être un luxe.

Il faudra d'autres efforts pour atteindre une représentativité adéquate des zones forestières protégées sur les plans écologique et géographique ainsi que pour s'assurer que ces zones sont gérées efficacement et ne sont pas simplement des « *parcs de papier* ». Une participation accrue de la population locale à la désignation et à la gestion des zones protégées sera également importante pour maximiser les avantages qu'elle en retirera.

#### **4. Secteur privé**

Il est important de se souvenir que les gouvernements, même après une vaste consultation des diverses parties intéressées, profitent davantage non pas du fait de prendre des décisions unilatérales, mais de la collaboration avec le secteur privé en vue de trouver la meilleure approche possible pour toutes les parties en cause. Le secteur privé, cependant, ne se limite pas à

l'industrie forestière; selon le Programme d'action du G8, le secteur privé comprend les propriétaires de forêt, l'industrie forestière, la société civile, les organismes non gouvernementaux, les organismes communautaires et les autochtones. Le fait de travailler avec un groupe si divers garantit que les décisions seront les meilleures possibles pour tous les résidents dans tous les secteurs de la société.

Dans ce contexte, les membres du G8 continuent de participer à des tribunes visant à favoriser la discussion parmi les groupes du secteur privé ainsi qu'entre ces groupes et divers ordres de gouvernement. Un exemple notable est le *Dialogue sur les forêts*, un projet du Groupe de travail sur l'industrie forestière durable coprésidé par le *World Business Council for Sustainable Development* et le *World Resources Institute*, les services de secrétariat étant fournis par la *School of Forestry* de l'université Yale, aux États-Unis. Des représentants des groupes de conservation, des entreprises de foresterie, des universités et des travailleurs du monde entier travaillent ensemble pour réduire les conflits et établir une vision commune des valeurs liées aux forêts. La tribune aborde des questions comme l'exploitation forestière illégale, la certification des forêts et l'intensification de la gestion des forêts.

Une autre tribune précieuse est la *Table ronde internationale de l'industrie forestière*, qui a permis à celle-ci de participer davantage aux discussions stratégiques internationales concernant les forêts. Des membres du G8 comme le Canada, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni apportent leur compétence dans ces discussions qui ont récemment porté sur la question de la reconnaissance mutuelle des systèmes de certification.

Bien qu'il s'agisse d'un sujet parfois litigieux, l'idée de la certification des forêts devient une réalité commerciale indéniable. Les consommateurs, en particulier aux États-Unis et en Europe, manifestent un intérêt accru à l'égard des produits forestiers certifiés. Plusieurs systèmes de certification ont été élaborés et sont utilisés sous quelque forme par de nombreux pays qui sont de grands producteurs de produits forestiers. La participation du secteur privé à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces systèmes est essentielle pour que la certification favorise réellement une utilisation durable des forêts.

Des membres du G8 ont participé à des projets bilatéraux particuliers dans des pays en voie de développement en vue d'appuyer une utilisation durable des forêts par le secteur privé. Par exemple, l'Italie a effectué, dans le bassin péruvien appelé *Madre de Dios*, des travaux encourageant les collectivités autochtones à mettre sur pied des activités commerciales fondées sur les ressources renouvelables de la forêt pluviale.

L'Allemagne appuie le processus de certification dans plusieurs pays en voie de développement. Par exemple, les activités exercées en Amazonie comprennent la mise en valeur du potentiel et l'appui d'initiatives nationales visant l'élaboration des normes de certification et la formation de groupes d'acheteurs et de producteurs.

Le Japon a établi un fonds pour appuyer les activités de groupes du secteur privé visant à coopérer avec leurs homologues de Chine, engagés dans des programmes de boisement. Le

Canada et les États-Unis ont co-parrainé, en avril 2002, un événement réunissant des écologistes, l'industrie des produits forestiers ainsi que des détaillants et des acheteurs du monde entier et visant à mettre en lumière les valeurs communes et les occasions de promouvoir le commerce des produits forestiers responsables. Le Royaume-Uni appuie le transfert de plantations de l'État à une nouvelle direction en Afrique du Sud par le truchement d'un vaste processus de restructuration et l'établissement de partenariats entre le secteur privé et les collectivités locales.

Les pays du G8 reconnaissent la nécessité de continuer à faire participer le secteur privé pour garantir une industrie forestière saine et des forêts saines. Le travail avec le secteur privé, en vue d'établir son rôle de pourvoyeur d'un soutien financier pour la gestion durable des forêts, en particulier dans les pays en voie de développement, demeure une priorité.

Les membres du G8 reconnaissent également les contributions importantes de la foresterie communautaire. Ils font remarquer l'importance de continuer à trouver des façons de montrer que le secteur forestier est un moyen important pour atteindre les buts du développement durable dans les pays développés ou en voie de développement.

Des membres du G8 et d'autres pays industrialisés ont réalisé des progrès considérables en vue de l'établissement et de l'application de plans de gestion des forêts, qui sont des instruments importants pour la détermination des mesures que prendront les secteurs public et privé dans les forêts. Des organismes du secteur privé, comme l'*Association technique internationale des bois tropicaux*, font la promotion de la gestion durable des forêts tropicales et des bois tropicaux à titre de ressources renouvelables.

Une tendance relativement récente dans les investissements du secteur privé est prometteuse pour l'avenir des forêts du monde. Les marchés financiers ont commencé à établir divers moyens de placement qui appuient la gestion durable des forêts dans le monde entier. Les organismes de placement collectif qui scrutent les pratiques forestières des entreprises avant d'y investir, les directives sur les investissements dits écologiques comme celles récemment annoncées par la banque hollandaise ABN AMRO et le soutien croissant pour le mouvement en faveur du commerce équitable sont des signes indiquant que les consommateurs des pays développés commencent à s'intéresser énormément à la promotion des pratiques forestières durables dans leur propre pays et dans le monde entier. Cet intérêt des consommateurs, généralement connu sous le nom d'« investissement socialement responsable », peut fournir des fonds importants pour la foresterie durable dans les pays en voie de développement.

Il est également important de reconnaître que si les caisses de retraite, les banques et les organismes de crédit à l'exportation ne faisaient pas preuve de diligence à l'égard des investissements et des prêts, cela pourrait avoir des effets négatifs sur la gestion durable des forêts. Il faudra élaborer de façon plus approfondie des mesures particulières comme les règles concernant la diligence raisonnable et les évaluations des incidences durables et les appliquer pour orienter ces investissements vers la gestion durable des forêts et minimiser ainsi les risques potentiels.

L'élaboration plus poussée de systèmes de certification volontaire aiderait à promouvoir la consommation des produits provenant de forêts gérées de façon durable, à faciliter les investissements socialement responsables et à augmenter l'efficacité de l'industrie. Comme la majorité des forêts certifiées sont situées dans les pays industrialisés, il faut renforcer l'appui accordé à la certification des forêts dans les pays en voie de développement. Il s'agit là d'un défi à relever, étant donné la gamme des systèmes de certification déjà en place, mais plusieurs groupes du secteur privé et pays du G8 s'y attaquent déjà par le truchement d'un dialogue avec toutes les parties touchées. Il faudrait encourager de nouveau la poursuite des efforts visant la reconnaissance mutuelle des systèmes de certification.

Dans leur travail visant à encourager la gestion durable des forêts dans les pays en voie de développement, il est toutefois important que les membres du G8 tiennent compte des effets potentiels des changements sur les pratiques traditionnelles. Par exemple, la mise en place de technologies forestières plus productives pourrait entraîner des pertes d'emplois, ce qui créerait de nouvelles pressions sur le gouvernement et la société civile. En gérant le processus du changement, il est important d'aborder ces risques et de chercher à ajouter de la valeur aux pratiques forestières.

Les membres du G8 doivent également continuer à examiner la qualité et la sécurité des emplois du secteur forestier, qui figurent toujours parmi les plus dangereux pour les travailleurs dans le monde entier. Des contributions, comme celles de la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois, sont essentielles pour la protection tant des travailleurs que des forêts dont ils dépendent.

## **5. Exploitation forestière illégale**

Bien que les pratiques forestières illégales ne constituent pas une préoccupation majeure dans les pays du G8 eux-mêmes, ces pays sont tenus de travailler avec les pays en voie de développement pour freiner ces pratiques. Au moyen d'une approche sur deux fronts visant les rôles des pays tant producteurs que consommateurs, les membres du G8 sont aux premières lignes de la lutte contre le problème de l'exploitation forestière illégale dans le monde entier.

Les travaux innovateurs de la conférence des ministres de l'Asie de l'Est sur l'application et la gestion du droit forestier (*East Asia Ministerial Conference on Forest Law Enforcement and Governance*), tenue à Bali en 2001, ont mis en lumière les façons dont les gouvernements, les organismes non gouvernementaux et le secteur privé ont commencé à travailler ensemble pour combattre l'exploitation forestière illégale.

Les mesures visant à appuyer les pays producteurs comprennent une meilleure application des lois, des réformes des institutions et des lois ainsi que la réglementation de l'industrie. Par le truchement de leurs contributions politiques, financières et techniques, les membres du G8 ont travaillé avec le ministère des Forêts et des Plantations de l'Indonésie en vue de mieux

comprendre les ressources forestières de ce pays et la meilleure façon d'atteindre la durabilité au moyen de politiques gouvernementales.

Ils ont encouragé des réformes des lois et des politiques qui prévoient des mesures incitant à la conformité dans des pays comme le Cameroun et le Ghana. Ils ont aidé à établir une capacité pour la surveillance et le contrôle des pratiques forestières illégales en Indonésie ainsi qu'à élaborer des techniques indépendantes de surveillance et de vérification pour détecter les crimes forestiers dans des pays comme le Cambodge et le Cameroun.

Dans le cadre de ses efforts visant l'établissement d'une industrie du bois d'œuvre forte et durable, la Fédération de Russie améliore son système de planification de l'utilisation et de la gestion des forêts en vue de permettre des évaluations plus précises du potentiel des ressources en bois d'œuvre et de leur utilisation actuelle. Elle met également en place des méthodes de certification des ressources forestières et un étiquetage écologique de ces ressources en vue d'empêcher la récolte illégale de bois d'œuvre.

Les mesures prises dans les pays consommateurs comprennent l'encouragement de l'étiquetage et de la certification ainsi que la modification des politiques d'achat des gouvernements. Par exemple, le gouvernement du Royaume-Uni s'est engagé à acheter du bois d'œuvre auprès de fournisseurs légaux et durables. La Communauté européenne élabore actuellement un « *Plan d'action de l'Union européenne concernant l'application du droit forestier, la gérance et le commerce* » pour combattre les activités forestières illégales et le commerce connexe ainsi que pour renforcer la coopération internationale en matière d'infractions au droit forestier et de crimes forestiers. Le Japon appuie depuis bon nombre d'années les activités de l'OIBT qui visent les problèmes d'exploitation forestière illégale, y compris l'augmentation de la création de la capacité, des études et des analyses sur les données commerciales des produits du bois d'œuvre tropical, et le développement d'un système de statistiques et d'informations sur le bois d'œuvre. Le G8 appuie, en outre, des initiatives fondées sur les résultats d'une réunion tenue en Allemagne à l'automne 2001 pour déterminer la portée de l'élaboration de méthodes de caractérisation anatomiques, chimiques et relatives à l'ADN pour l'identification du bois d'œuvre vendu et de son origine.

À cet égard, la plus grande réussite du G8 est peut-être d'avoir attiré l'attention du monde entier sur l'exploitation forestière illégale. Les politiques et les citoyens ont ainsi prêté beaucoup d'attention à la dégradation de l'environnement et aux revenus perdus par des pauvres et leurs gouvernements ainsi qu'à la tendance des activités forestières illégales à provoquer et à entretenir les conflits.

Bien qu'on s'entende généralement sur la nécessité de combattre l'exploitation forestière illégale, il est essentiel de maintenir l'élan déjà acquis pour que ces efforts réussissent. La meilleure façon d'obtenir et de préserver ce soutien des politiques et des citoyens consiste à produire des résultats concrets indiquant que les mesures appuyées par le G8 pour freiner les

activités forestières illégales sont efficaces. Pour produire ces résultats, il faudra que les pays producteurs et consommateurs donnent suite à leurs engagements et que l'on réalise des progrès manifestes à l'égard des ententes entre les principaux pays exportateurs et importateurs.

Il est essentiel que la coopération se poursuive. La Communauté européenne, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni travaillent avec la Banque mondiale sur une autre conférence des ministres sur l'application et la gérance du droit forestier et du commerce, qui devrait avoir lieu à Brazzaville tôt en 2003.

Il est également essentiel que les pays industrialisés ne se concentrent pas exclusivement sur l'exploitation forestière illégale dans les pays tropicaux. Les pays des régions tempérées et boréales ont souvent leurs propres problèmes d'application des lois et ils devront les régler pour avoir de la légitimité dans les discussions internationales. En mettant l'accent sur la gravité reconnue des activités forestières illégales dans les pays tropicaux, davantage de pays du nord courent le risque de dissuader des consommateurs d'acheter du bois d'œuvre tropical, ce qui punirait injustement tous les producteurs au lieu de viser les violations répétées des lois.

Les recherches menées par les partenaires du G8 sur l'analyse de l'ADN des bois pourraient éventuellement s'avérer utiles pour la lutte contre les voleurs d'arbres. Dans plusieurs pays du G8, des scientifiques peaufinent des méthodes qui pourraient bientôt permettre de faire correspondre une bille donnée avec sa souche, ce qui leur permettrait de déterminer si elle a été récoltée sans autorisation.

Voici des questions critiques à aborder en rapport avec l'exploitation forestière illégale :

- engagement des collectivités forestières;
- une série de réformes (économie, régime foncier, politiques et législation, douanes et application de la loi);
- surveillance et chaîne de possession;
- élaboration d'accords inter-régionaux, intra-régionaux, bilatéraux et multilatéraux;
- création de capacités et transfert de technologie.

## Conclusion

Au cours des quatre dernières années, les experts forestiers du G8 ont travaillé ensemble pour élargir la vaste gamme des mesures prises par d'autres processus régionaux et internationaux en faveur d'une gestion durable des forêts. La diversité de l'envergure et de la nature des écosystèmes forestiers, des modes de propriété des terres, des systèmes de gérance et de réglementation et des conditions de l'aide et de la coopération internationale des membres du G8 a grandement contribué à améliorer la compréhension de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts dans le monde entier. Le *rapport final sur le Programme d'action du G8 sur les forêts* donne un aperçu des réalisations des membres du G8 dans les cinq domaines prioritaires du programme d'action et fait état de l'engagement des membres du G8 de continuer à s'attaquer aux défis auxquels sont confrontées les forêts du monde entier.